

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du MERCREDI 9 JUILLET 2025 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 9 JUILLET à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 3 juillet 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. BRUGIDOU David.

**Excusés** :

M. MOINEAU Philippe pouvoir à Mme CHATOT Magali.  
Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte pouvoir à Madame Le Maire.  
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline.  
M. COUDERC Patrick pouvoir à M. GALABERT Vivian.  
Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. AMELING Christian.  
Mme TABANON Chantal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.  
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.  
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.  
M. SCHEIFF Yanik pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.

**Absents** :

Mme BARRAULT Simone.  
Mme COTTET Aurélie.  
M. GEORGES Raymond.  
M. MONTTOY Alain.

Monsieur Stéphane GABEN a été désigné secrétaire de séance.

**2025.30 OBJET : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Bon Rencontre relative aux travaux de réseau pluvial – Route de Sainte Radegonde.**

**VOTE : 22 Pour, 3 contre (M. COUDERC, M. VIDAL, M. SCHEIFF).**

**1- Exposé des motifs :**

Madame Le Maire rappelle que des travaux d'aménagement de la voirie de la route de Sainte Radegonde débuteront en septembre.

Ces travaux sont essentiels pour :

- Améliorer la Sécurité d'une part, en réaménageant les sections dangereuses (ralentisseurs, écluses, création d'un chemin piétonnier)

- Adapter les infrastructures d'autre part : la réfection de la chaussée en enrobé s'accompagne du recalibrage du réseau pluvial et du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

Madame le Maire rappelle que l'Agglomération d'Agen assure en lieu et place de ses communes membres l'exercice des compétence eau et assainissement inclus le réseau pluvial.

Les travaux de la route de Sainte Radegonde comportent trois tranches pour un coût total prévisionnel de travaux à 1 301 651 € TTC.

- La tranche ferme, section Anatole France - Côte du Fromage, montant prévisionnel de l'ensemble des travaux : 446 738 € TTC,
- La tranche optionnelle N°1, section Côte du Fromage-Carrefour Sabatery, montant prévisionnel de l'ensemble des travaux : 740 943 € TTC,
- La tranche optionnelle N°2, section Carrefour Sabatery et lieu-dit « Senit » montant prévisionnel de l'ensemble des travaux : 111 970 € TTC.

Pour la tranche ferme et la tranche optionnelle N°2, les travaux débuteront en septembre 2025 pour se terminer en fin de cette année.

Pour la tranche optionnelle N°1, les travaux débuteront en avril 2026. En effet, la commune est dépendante des travaux préalables que doit réaliser l'Agglomération d'Agen sur le réseau d'adduction d'eau potable (AEP).

La dernière partie de la route de Sainte Radegonde ne sera traitée qu'après l'inscription des crédits nécessaires pour la réfection du réseau d'AEP et la réalisation du reméandrage du Toulza, par l'Agglomération d'Agen, compétente dans ces domaines.

Dans un souci de cohérence du projet dans sa conception (continuité géographique) et d'efficience, et afin d'assurer l'exécution et faciliter la coordination de cette opération, les deux entités ont décidé de désigner la commune de Bon Rencontre, comme maître d'ouvrage unique, pour porter la réalisation des travaux.

La commune de Bon Rencontre fera réaliser pour le compte de l'Agglomération d'Agen la réhabilitation du réseau pluvial sur la route de Sainte Radegonde.

Pour cela, il convient d'établir une Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Bon Rencontre relative aux travaux sur le réseau pluvial telle qu'elle est présentée en ANNEXE n°3.

Cette maîtrise d'ouvrage unique comprend les missions suivantes :

- Gestion des procédures de passation des marchés publics ;
- Suivi de l'exécution et règlement des marchés publics ;
- Contrôle et règlement des situations des marchés publics.

L'Agglomération d'Agen s'acquittera de sa participation, après émission par la Commune de Bon Rencontre des titres de recettes correspondants à la participation communautaire Pour la tranche ferme, ce montant est estimé à 66 174.00 € HT soit 79 408.80 € TTC, avec un seuil de tolérance de +/- 15 % et détaillé comme suit :

- Part travaux estimée à 64 560.00 € HT soit 77 472.00 € TTC
- Part Maîtrise d'œuvre estimée à 1 614.00 € HT soit 1 936.80 € TTC

Un avenant à la présente convention sera présenté pour la tranche optionnelle N°1.

A cet effet, la commune inscrira les crédits au chapitre 45 « opération sous mandat » en dépenses et en recettes.

## **2- Considérants et références juridiques :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2422-5 à L.2422-11

Vu l'article 1.10 « Gestion des eaux pluviales urbaines » du Chapitre I du Titre III des statuts de l'Agglomération d'Agen, applicables depuis le 1er janvier 2022,

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à signer entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Bon encontre relative aux travaux du réseau pluvial route de Sainte Radegonde.

Considérant l'exposé ci-dessus, il vous est proposé :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à signer entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Bon encontre relative aux travaux de la route de Sainte Radegonde ;
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 45 comme suit :
  - o En dépenses : compte 4581 : opérations d'investissement sous mandat.  
→ Montant des travaux sur le réseau pluvial : 79 409 € TTC
  - o En recettes : compte 4582 : opérations d'investissement sous mandat.  
→ Montant de la participation de l'Agglomération d'Agen pour les études et travaux sur le réseau pluvial : 79 409 € TTC
- D'autoriser Madame le Maire à engager les dépenses correspondantes.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 22 voix Pour, 3 contre**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à signer entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Bon encontre relative aux travaux de la route de Sainte Radegonde ;

**DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 45 comme suit :

- o En dépenses : compte 4581 : opérations d'investissement sous mandat.  
→ Montant des travaux sur le réseau pluvial : 79 409 € TTC
- o En recettes : compte 4582 : opérations d'investissement sous mandat.  
→ Montant de la participation de l'Agglomération d'Agen pour les études et travaux sur le réseau pluvial : 79 409 € TTC.

**AUTORISE** Madame le Maire à engager les dépenses correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 15 juillet 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

**Laurence LAMY**

Le secrétaire de séance,

**Stéphane GABEN**



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Stéphane Gaben', is written over the printed name.